L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 6 Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 MAI 1861

G. P. WEISSE & F. LEWIT. — N. DUPOLD & G. GARRY — (Editeurs-Propriétaires)

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 30 MAI.

☞ **Voir la seconde page, pour:**
LA FEUILLETON,
LE BULLETIN COMMERCIAL,
LE MARCHE AUX BESTIAUX,

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera en partant.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co. Nos 64 et 67 Vieille-Levée.—Chemises, souliers, bas, marchandises sèches.

Par le Dr. Fonda: Deux lots à moitié, au City Hotel, rue de la Levée, à un crédit de four mois.—Une propriété en bon état de valeur, située rue du Camp, entre les rues Sixième et Septième, Quatrième district.—Voir ci-dessous.

☞ **Exclusives à l'encan.**—M. N. Vignié, encanteur, offira à son bureau, samedi, 1er juin, à la Bourse des Esclaves, sur les Chartres, quatre esclaves de la succession A. O. Bulle.—Et deux négrillons à la folle enchère.

Pas de coton pour le Nord.

Au milieu de tous leurs préparatifs belliqueux contre le Sud, ces hommes du nord ont carrière aux sentiments les plus honnêtes contre notre section, les Yankees du Nord ne perdent pas de vue leurs petits intérêts. Comme le disait un journal anglais, nous sommes pour eux des clients réellement trop; il faut mettre à la raison, des moutons qui refusent de se laisser tondre. Voici donc le plan ingénieux imaginé par l'esprit fertile en ressources des spéculateurs du Nord pour satisfaire à la fois leurs rancunes et ne pas perdre en l'occurrent leurs profits. En bloquant hermétiquement tous les ports du Sud, ils empêchent le coton de sortir par cette voie, et comme ils savent que le Sud ne peut pas vivre sans vendre son coton, ils espèrent l'amener à composition en lui offrant un arrangement. Cet arrangement consisterait à faire envoyer le coton par les chemins de fer jusqu'aux ports du Nord d'où il serait exporté en Europe. Grâce à cette combinaison heureuse, messieurs les Yankees continueraient à percevoir leurs commissions, les armateurs de New York et de Boston auraient un fret à assurer pour leurs navires, et les compagnies de chemin de fer du centre et du Nord y trouveraient leur compte également.

Les auteurs de ce plan merveilleux ajoutent que le Sud ne pourrait se plaindre puisqu'il trouverait, en définitive, à écouler son produit principal et que la Grande Bretagne ou les autres puissances européennes n'auraient plus aucun prétexte à intervenir, car peu leur importerait comment et par quelle voie le coton leur parviendrait, pourvu qu'ils en eussent. Mais ils ne doivent pas se faire de remarque du coton, du consentement à envoyer leurs cocardes et leurs provisions et à avoir l'intervention à l'aide de la marine, ils comptent affamer le Sud.

Quelle que soit la décision de l'administration fédérale à cet égard, les spéculateurs du Nord, ils peuvent bercer par la douce espérance d'un fort prélèvement sur nos quatre millions de balles de coton, tout qu'ils en prendre leur part, tout ils ne pourront pas le seule balle de coton du Sud exportée pour l'étranger que pour leur profit exclusif. Ils ont compté sans cette balle, ou ils ont vendu la peau de l'ours avant d'avoir mis par terre. S'ils veulent diriger leurs bras qu'ils viennent le chercher, ils, dans de leurs baïonnettes, et la quantité qu'ils enlèveront de cette façon ne suffira pas pour habiller une de leurs compagnies.

Il est par de planteur qui ne préférât garder son coton pendant un an plutôt que de se soumettre à l'humiliante condition de l'envoyer par le Nord. Tout que durera le blocus par mer et par terre, tant que les Etats Unis nous feront une guerre sanglante, le patriotisme et la foi de conserve en la personnelle nous font un devoir de ne pas contribuer même indirectement à enrichir nos ennemis. Ceux qui se trompent et rangent en ce sens, pour se affaiblir le Sud. Les onze Etats peuvent largement se suffire à eux-mêmes, qu'ils sachent d'une plus grande quantité de coton et qu'ils en tirent quelque temps, ils ne se manqueront pas des privations faciles à supporter et à exiger chaque citoyen consentant volontairement.

Pour ce qui que quelques spéculateurs du dehors se trouvent, le fait ce qu'aucun bon citoyen du Sud ne voudrait entreprendre, le Congrès des Etats Confédérés a proposé l'exportation des cotons par la voie des Etats Unis pendant toute la durée du blocus. Les pénalités s'appliquent aux exploiteurs aussi bien qu'aux propriétaires de bateaux ou de chemins de fer employés pour le transport, et elles sont assez élevées pour empêcher toute contravention. Voici le texte de l'acte du Congrès que nous traduisons du *Mobile Register*:

Un acte pour prohiber l'exportation du coton des Etats Unis, et pour, en cas de guerre, de nier l'entrée des Etats Confédérés.

Section 1. Le Congrès des Etats Confédérés d'Amérique décrète: Que à partir du 1er juin prochain quiconque tentera de sortir des dits Etats Confédérés, et de devenir de tous les marchands et officiers de commerce des dits Etats Confédérés sera coupable, et sera condamné à une amende de 10 dollars par livre de coton.

Section 2. Si une personne viole, ou tente de violer ou aide et incite la disposition de la section précédente, tout ce coton brut ou filé qu'elle aura tenté d'exporter illégalement sera confisqué au profit des Etats Confédérés, et la tentative de violer ou de commettre un délit et sera considérée comme un délit et sera considérée comme un délit et sera considérée comme